

## L'assemblée et le ministère (Darby J.N.)

---

ME 1876 page 389

Si les frères préfèrent se réunir toujours en assemblée comme frères, c'est très bien; je n'y ai aucune objection, et je me réunirai de tout cœur avec eux; mais lorsqu'ils ne se réunissent pas en assemblée, comme un corps, comme frères, j'agis dans ma propre responsabilité envers Dieu; je m'individualise. Si je trouve profitable de m'associer un autre frère, un Barnabas, un Silas (Paul *choisit* Silas), je le fais librement; mais il faut que je prenne garde comment je le fais.

Je considère qu'il est de la plus haute importance de maintenir la responsabilité individuelle dans le service, en même temps que le service s'exerce dans l'unité et la discipline, quant à la forme: mais si la responsabilité individuelle n'est pas reconnue avec elles, on tombe dans le papisme et dans un état pire encore, parce qu'il est plus étroit.

Là où l'amour est vivant, il n'y a pas de difficultés. Si les frères qui ont un local ne veulent s'en servir que pour des réunions d'assemblée, comme j'ai dit: c'est très bien; et j'admets la liberté de l'Esprit, édifiant par qui il lui plaît. Mais ma responsabilité, comme don individuel, est quelque chose qui est entre moi et Christ, là où elle n'est pas en exercice dans une réunion d'assemblée: je ne puis abandonner ma responsabilité (malheur à moi si je le faisais!) et il n'appartient à personne de s'en mêler, car celui qui le ferait empiéterait sur la prérogative de Christ. *Dans* l'assemblée, l'ordre de l'assemblée, ou plutôt Christ, là, par l'Esprit, est souverain; *en dehors* de l'assemblée, j'agis dans ma propre responsabilité envers le Seigneur. Si j'ai cinq talents, je ne m'associe pas nécessairement avec celui qui en a deux. J'admets pleinement, à côté de cela, tout conseil fraternel, ainsi que toute discipline, s'il y avait erreur ou faute dans ma conduite. Même dans ce cas, vous ne pouvez pas empêcher qu'un homme prêche seul; vous pouvez refuser de le reconnaître, vous pouvez l'avertir ou faire quelque autre chose semblable, mais rien de plus. J'attache la plus haute importance à cette responsabilité individuelle, en maintenant, je le répète encore, toute juste discipline qui va avec elle: je ne voudrais appartenir à aucun corps où l'on touchât à cette responsabilité; je ne l'oserais pas, car je ferais précisément ce qu'a fait Rome: élever quelque chose entre moi et Christ. Si les frères n'aiment pas à me prêter le local où ils se réunissent, pour que je puisse y exercer mon don selon ma propre responsabilité personnelle, je n'y fais point opposition: ce n'est qu'une question de local ou d'opportunité peut-être, et les frères peuvent être plus sages en cela que je ne le suis moi-même. Je me suis trouvé une fois dans ce cas à N. Je répondis aux frères, comme je viens de dire, que si les frères n'aimaient pas me voir prêcher sous ma propre responsabilité dans leur local, et ne voulaient y avoir que des réunions d'assemblée, je n'avais rien à objecter, que je louerais un local; mais que, en dehors des réunions d'assemblée, j'étais serviteur de Christ et que je ne reconnaissais à personne quelque droit que ce soit d'intervenir dans

cette responsabilité, sauf, comme j'ai dit, la discipline dans le cas où elle serait nécessaire. La difficulté disparut, comme il arrive toujours, quand il y a de la fidélité, quoique *l'humilité* seule puisse nous garder de tomber d'un fossé dans un autre.